

PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES SANITAIRES COVID-19 Référentiel sanitaire applicable au secteur thermal

Dans le but de préserver la santé de nos personnels et de nos curistes en contexte de crise du covid-19, les Thermes d'Alleverd mettent en œuvre l'ensemble des recommandations du protocole sanitaire élaboré par le syndicat professionnel du thermalisme et validé par la Direction Générale de la Santé (DGS).

Ce référentiel a pour objet d'organiser le fonctionnement des établissements thermaux de façon à prévenir les risques de transmission du covid-19. Il prend en compte les particularités du milieu thermal et comprend des mesures encadrant l'arrivée des curistes, l'organisation du parcours de soins, le suivi médical et la formation du personnel.

Les principales mesures du protocole sanitaire sont décrites ci-dessous :

Avant l'arrivée des curistes :

- Auto-évaluation des curistes, sur la base d'un référentiel des symptômes évocateurs du covid-19 envoyé au préalable par les Thermes
- Formation de l'ensemble du personnel des Thermes avant l'entrée en fonction :
 - o Connaissance du covid-19
 - o Connaissance et application des gestes barrière
 - o Conduite à tenir face à un cas possible
 - o Communication avec les curistes

Au cours de la cure :

- Suivi médical élargi à la problématique du covid-19 en milieu thermal : visite médicale à l'arrivée et surveillance médicale durant la cure par le médecin thermal

Dans l'établissement thermal :

- **Les curistes devront obligatoirement porter un masque** dans les zones dites sèches : accueil, couloirs de circulation, vestiaires, salle de conférences diététique, etc.
- Port par le personnel d'équipements de protection individuelle pertinents (masque, visière, gants) en fonction des soins et des espaces
- Mise à disposition de désinfectant de surface dans les zones vestiaires
- Installation de pédiluves désinfectants avant accès aux espaces de soins humides
- Installation de savon bactéricide dans tous les points de lavage des mains
- Installation de points de distribution de solution hydroalcoolique tout au long du parcours client
- Réorganisation des soins collectifs (tombes, mobilisation en piscine) afin de respecter les distances de sécurité
- Zonage de l'établissement et imposition d'un sens de circulation (signalétique claire disposée sur site)
- Gym aquatique : maintenue dans le respect des mesures barrières (limitation du nombre de participants)
- Salle de gym : cours sur réservation et limitation de la fréquentation pour respecter les distanciations physiques